



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Acquisition de la gare de Clermont l'Hérault appartenant à la SNCF.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF), agissant pour le compte de l'Etat Français, a décidé la mise en vente de l'ancienne gare de CLERMONT L'HERAULT.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-13-a-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Il précise que cet ensemble immobilier, sis 1, place Jean Jaurès à CLERMONT L'HERAULT, se compose d'un immeuble abritant à l'étage un logement vacant depuis plusieurs années, et des locaux de gestion et de bureaux au rez-de-chaussée, sur un terrain d'une superficie de 539 m², cadastré section BP n°163.

Il ajoute que les locaux situés au rez-de-chaussée sont actuellement occupés par une antenne de l'office de tourisme intercommunal et une entreprise de reprographie, locataires de la SNCF, et par la boutique de vente de billets de la SNCF.

Les services de France Domaine ont évalué le bien comme suit :

Valeur vénale de l'ensemble des biens libres de toute occupation : 367 000 euros,
Valeur vénale des biens, avec maintien des occupants dans les lieux : 338 000 euros,
Marge d'appréciation portée à + ou - 15% à titre exceptionnel.

Considérant qu'en cas d'acquisition, la Communauté de communes conservera le locataire actuel qu'est l'entreprise de reprographie, qu'un contrat de location sera établi avec la SNCF au profit de la boutique de vente de billets de la SNCF,

Considérant d'autre part que la SNCF a pris en considération, dans la négociation de cette vente, la position de la Communauté de communes en temps que collectivité publique soucieuse du maintien de cet ensemble immobilier dans le patrimoine public, au regard de sa situation centrale dans l'espace urbain de la commune,

La SNCF a fixé le prix de vente définitif de ce bien à 287 300 euros.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la SNCF, sis 1, place Jean Jaurès à CLERMONT L'HERAULT, se composant d'un immeuble abritant à l'étage un logement vacant depuis plusieurs années, et des locaux de gestion et de bureaux au rez-de-chaussée, sur un terrain d'une superficie de 539 m², cadastré section BP n°163 pour un montant de 287 300 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,


Alain CAZORLA.

